

AR Prefecture

016-241600303-20240513-PV_CC_13052024-AU
Reçu le 28/05/2024
Publié le 28/05/2024



République Française
Département de la Charente
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

Procès-verbal

Séance du conseil communautaire du 13 mai 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 28
Titulaires présents : 22
Suppléants : 1
Pouvoirs : 2
Excusés : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le 3 mai dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la Salle Communautaire - 16170 ROUILLAC, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 28

II. Vérification du quorum

Le président de séance procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

Présents :

COURBILLAC : / **DOUZAT** : M. Pascal BURBAUD **ECHALLAT** : M. Alain BRIAND **GENAC-BIGNAC** : M. Franc PINAUD, M. Éric COUVIDAT **MARCILLAC-LANVILLE** : Mme Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE **MAREUIL** : Mme Claudine RODET **MONS** : Mme Anne-Marie DOMAIN **ROUILLAC** : Mme Dominique MANCIA, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, M. Patrick GODICHAUD, M. Jean-Pierre VIDAL, Mme Nicole LANFRANCHI, Mme Marie-France DUMOUT **SAINT-AMANT-DE-NOUERE** : M. Laurent BATY, **SAINT-CYBARDEAUX** : M. Francis ROY, M. Joël COBERAC **SAINT-GENIS-D'HIERSAC** : Mme Stéphanie ROTURIER, M. Emmanuel RIPPE, M. Jean-Claude GUILLOT **VAL D'AUGE** : M. Bernard SALAMAND, M. Alexandre GAUVIN **VAUX-ROUILLAC** : M. Jean-Guy CHAUVET.

Suppléants en situation délibérante : Mme Anne-Marie DOMAIN

Pouvoirs : Mme Marina GRAMMATICO à M. Franc PINAUD / Mme Elisabeth MASSON à Mme Dominique MANCIA
AR Préfecture

Excusés : M. Gilles RIPOCHE, M. François PERROT, Mme Marina GRAMMATICO, M. Patrick MESNARD, M. Christian BERTON, Mme Elisabeth MASSON

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame Stéphanie ROTURIER est désignée pour remplir cette fonction.

IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 18 mars 2024 a été transmis par courriel le 27 mars 2024. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

DATE	NATURE	OBJET	DESCRIPTIF
18/03/2024	ASSAINISSEMENT	MARCHE DE TRAVAUX - STEP DE ROUILLAC	LANCEMENT DE LA CONSULTATION - MARCHE DE TRAVAUX RENOUVELLEMENT STEP DE ROUILLAC
21/03/2024	PATRIMOINE	MARCHE DE TRAVAUX FDAC	NOTIFICATION MARCHE SCOTPA
22/03/2024	ASSAINISSEMENT	TRAVAUX ASSAINISSEMENT GENAC	DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE POUR LA REHABILITATION DES REGARDS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE GENAC (PROGRAMME 2024)
25/03/2024	PATRIMOINE	MARCHE DE TRAVAUX - RENOVATION DES SALLES DE BAINS - LA GACHERE	LANCEMENT DE LA CONSULTATION - MARCHE DE TRAVAUX - RENOVATION DES SALLES DE BAINS - LA GACHERE
12/04/2024	DECHETS MENAGERS	MARCHE PRESTATIONS DE SERVICES-SERVICE ORDURES MENAGERES	LANCEMENT DE LA CONSULTATION DANS LE CADRE D'UN MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LE SERVICE ORDURES MENAGERES - 2 LOTS : <u>LOT 1</u> : Location et transport de bennes de la Déchèterie de Rouillac / <u>LOT 2</u> : Collecte du verre sur le territoire Communautaire
24/04/2024	ASSAINISSEMENT	TRAVAUX COMMUNICATION ELECTRONIQUES - RENOUVELLEMENT STEP DE ROUILLAC	CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SDEG 16
02/05/2024	COMMUNICATION	CREATION MEDAILLES - OLYMPIADES	DEVIS 22H10 CREATIONS - D'UN MONTANT DE 823€ HT
02/05/2024	COMMUNICATION	IMPRESSION AGENDA DE L'ÉTÉ	DEVIS 22H10 CREATIONS - D'UN MONTANT DE 3 169 € HT

VI. Ordre du jour et synthèses des décisions à prendre

AR Prefecture

1. Rapport d'activités 2023

016-241600303-20240513-PV_CC_13052024-AU

Reçu le 28/05/2024

Publié le 28/05/2024

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le rapport d'activités 2023 de la collectivité. Ce rapport est adressé au maire de chaque commune et le Président invite les communes à le présenter en conseil municipal.

2. Participation aux organismes extérieurs – Budget principal

Le Conseil Communautaire décide d'inscrire les montants suivants sur les budgets associés et d'attribuer les participations 2024 comme suit :

- 7 866,00 € au compte 6458 sur le budget principal ;
- 282 375,60 € au compte 6553 sur le budget principal ;
- 204 748,05 € au compte 65568 sur le budget principal ;
- 6 958,20 € au compte 6281 sur le budget principal ;
- 1 993,87 € au compte 65748 sur le budget principal ;
- 21 289,01 € au compte 611 sur le budget principal ;
- 502,14 € au compte 615232 sur le budget principal.

3. Renouvellement du SRDEII avec la Région Nouvelle-Aquitaine

Le Conseil Communautaire valide la stratégie économique du Rouillacais qui découle du Schéma Régional de Développement Economique. Les modalités du règlement d'aide à l'investissement sont également définies pour les TPE et PME du Rouillacais. Le Conseil Communautaire approuve les termes de la convention qui lie la collectivité à la Région Nouvelle-Aquitaine et autorise le Président à signer l'ensemble des documents afférents.

4. Mesures d'aide aux entreprises – Subventions aux entreprises

Le Conseil Communautaire valide l'octroi de subventions aux entreprises ci-dessous, dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement.

OBJET	DESCRIPTIF ET MONTANT PROPOSE
ATTRIBUTION SRDEII - AIDE A L'ENTREPRENARIAT	COTE NUANCES (Douzat) – Création. Peintre / Décoratrice d'intérieur – ACHAT DE MATERIEL – 4 553,96 € + bonification : 910,79 €
ATTRIBUTION SRDEII - AIDE A L'ENTREPRENARIAT	SARL HORIZON (Rouillac) – Création. Restaurant pizzeria – ACHAT DE MATERIEL, AMENGAGEMENT INTERIEUR : 5 000 € + bonification : 1 000 €

5. Fixation du montant du professionnel de l'Auberge des 3 canards

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, valide le montant du loyer commercial à hauteur de 550 € HT, à partir du 1^{er} mars 2024, et confirme la réévaluation du dégrèvement accordé, à hauteur de 50€ par an, au 1^{er} janvier 2025. Il est précisé que le loyer tiendra compte de la révision annuelle.

6. Fixation du régime d'aide aux projets finalisés du dispositif « Révéler le Rouillacais »

AR Prefecture

Le Conseil Communautaire décide de soutenir financièrement les projets inscrits dans le dispositif « Révéler le Rouillacais » à hauteur de 15 % du montant de l'investissement, plafonné à 1 500 €. Les modalités de versement sont à étudier et les règlements à définir : fond de concours en cas de versement direct à la commune, ou subvention, en cas de versement à une association.

7. Créances éteintes – Budget Ordures Ménagères

Le Conseil Communautaire valide l'adoption de créances éteintes pour un montant de 359,70 € sur le budget ordures ménagères, selon l'état transmis par le comptable public et de préciser que cette dépense sera inscrite au compte 6542 « créances éteintes » du budget ordures ménagères.

8. Décision modificative n°1 – budget principal

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la modification budgétaire suivante :

Investissement = 0,00 €

Dépenses

Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées
c/165 Dépôts et cautionnements reçus

+ 1 050,00 €

Chap. 23 Immobilisations en cours
c/2313 constructions
Opération 107 Terrain gens du voyage

- 1 050,00 €

9. CALITOM : appel à participation 2024

Le Conseil Communautaire valide la participation à CALITOM pour l'exercice de ses compétences d'un montant de 399 592,32 € pour l'année 2024.

10. Bilan des lignes directrices de gestion

L'article 20 du décret n° 2019-1265 impose à la collectivité d'établir tous les ans un bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, sur la base des décisions individuelles.

Sur la période 2021-2023, il y a eu au sein de la Communauté de Communes du Rouillacais, 5 avancements de grade.

Le Conseil Communautaire approuve le bilan des lignes directrices de gestion.

11. Convention Département de la Charente – mise à disposition de l'Ecole de Musique

La présente convention a pour objet de définir les conditions du partenariat pédagogique ainsi que les modalités de mise à disposition de locaux en vue de l'accueil et du fonctionnement de l'antenne de l'Ecole Départementale de Musique à Rouillac. Elle fixe les droits et les obligations de chacune des parties qui résulteront de cet engagement.

Le Conseil Communautaire valide les termes techniques de la convention et autorise le président à signer la convention.

AR Prefecture

016-241600303-20240513-PV-CC-13052024-AU
12. Convention avec le réseau ReSanté-Vous Dispositif « Ma Maison A'Venir »
Recu le 28/05/2024

Publié le 28/05/2024

62 % des 450 000 chutes enregistrées surviennent à domicile. Aujourd'hui, il existe de nombreux dispositifs permettant le soutien de l'autonomie à domicile (aides au relevé du lit, rampes, pinces, chaises assis-debout...).

Soutenu par la CARSAT et les départements de la Vienne, de la Charente-Maritime et de la Charente, le projet Ma Maison A'Venir vise à sensibiliser et informer les personnes âgées sur l'ensemble de ces dispositifs.

Le Réseau ReSanté-Vous, en charge du déploiement du dispositif, propose à la Communauté de Communes d'intervenir le 27 septembre 2024, à l'occasion de la Foire de Rouillac, pour une journée de sensibilisation à destination des personnes âgées.

La prise en charge financière de cette journée de sensibilisation est assurée par le Département de la Charente. La collectivité est chargée d'assurer la communication de l'événement.

Le Conseil Communautaire accepte les termes de la convention et autorise le président à signer le document.

13. Convention tripartite – Organisation de la Flamme Olympique

Le 24 mai prochain, la Flamme Olympique traversera le département de la Charente. Un convoi agile aura lieu sur le site gallo-romain des Bouchauds. La flamme passera entre 12h11 et 12h31 précisément. **Pour rappel, seuls les scolaires du territoire sont invités à participer à l'événement.**

Afin de définir les responsabilités de chaque partie prenante : Département de la Charente, Commune de Saint-Cybardeaux et Communauté de Communes du Rouillacais, un projet de convention a été rédigé. Ce document précise également les missions qui incombent à chacun.

Le Conseil Communautaire accepte les termes de la convention et autorise le président à signer le document.

14. Convention de bénévolat – Passage de la Flamme Olympique

Dans la continuité du sujet précédent, un appel à bénévoles a été nécessaire afin d'encadrer les 800 enfants accueillis sur le site des Bouchauds. Une vingtaine d'élus et agents se sont mobilisés et ont répondu présents.

Afin de préciser la mission de chacun et de pouvoir couvrir chaque personne participant à l'événement, il convient de rédiger une convention de bénévolat.

Le Conseil Communautaire accepte les termes de la convention et autorise le président à signer le document.

15. Convention de partenariat – Jeu Circino, le chasseur de trésors – Destination Charente

AR Prefecture

Le département de la Charente a missionné la Société Créacom Games afin de confectionner le jeu de société **Circino, le chasseur de trésors – Destination Charente**. L'objectif est de développer un jeu de plateau familial présentant 36 communes du département.

Le Rouillacais profitera d'une commune à l'honneur sur cette première édition.

Aucun engagement financier n'est demandé à la collectivité pour sa contribution à l'élaboration du jeu. Un tarif préférentiel (18€ TTC) sera proposé aux agents, élus et collectivités qui souhaiteraient acheter le jeu. 1 jeu sera offert à la collectivité.

Sur demande, la Société participera gratuitement à d'éventuels événements, autour ou avec le jeu, organisés par la collectivité.

Le Conseil Communautaire accepte les termes de la convention et autorise le président à signer le document.

16. Avenant 1 – Contrat de Délégation de Service Public – Assainissement Rouillac/St-Cybardeaux

Le Conseil Communautaire approuve les termes de l'avenant au contrat de concession du service public d'assainissement collectif avec la SAUR et autorise le Président à signer le document.

Le présent avenant a pour objet la modification des articles :

- 6.7 concernant le traitement et l'élimination des boues d'épuration qui seront principalement effectués en épandage agricole ;
- 8.4 concernant le tarif de base de la part concessionnaire qui est modifié suite à la modification du traitement et de l'élimination des boues ;
- 8.5 concernant les modalités d'indexation du tarif de base de la part du concessionnaire et 8.6 concernant les modalités d'indexation de la dotation de renouvellement afin d'apporter des précisions sur les conditions d'indexation du tarif de base du concessionnaire ;
- 8.3 concernant la part perçue pour le compte de la collectivité qui est modifié pour intégrer un calendrier défini des versements de la part collectivité.

17. Approbation de la révision du zonage d'assainissement collectif

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la Communauté de Communes du Rouillacais a engagé une modification du zonage d'assainissement existant sur le territoire des communes de Douzat, Genac-Bignac, Marcillac-Lanville, Rouillac, Saint-Cybardeaux et Vaux-Rouillac.

Cette modification a pour objectif de définir :

- Les secteurs déjà pourvus de systèmes d'assainissement collectif des eaux usées et l'évolution envisagée de ces systèmes ;
- Les secteurs au niveau desquels la collectivité envisage de réaliser à l'avenir des systèmes d'assainissement collectifs des eaux usées (en adéquation avec les orientations du PLUI), rattachés aux équipements de traitement existants ou à créer ;
- Les secteurs qui resteront en assainissement non collectif.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de prendre connaissance des modifications et d'approuver la révision du zonage d'Assainissement sur le territoire du Rouillacais qui sera soumis aux

mêmes modalités de concertation que le PLUI, en cours d'élaboration, lors de la réunion communautaire du 17 juin prochain.

AR Préfecture

016-241600303-20240513-PV_GC_13052024-AU
Requise 28/05/2024
Publié le 28/05/2024

Madame Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE demande au Président s'il est possible d'organiser prochainement une réunion avec les habitants du village d'Aizet afin de leur expliquer les modifications de zonage d'assainissement collectif.

Une réunion publique d'information sera organisée pour les villages qui vont sortir du zonage collectif.

VII. Questions et informations diverses

Monsieur Pascal BURBAUD fait part des difficultés rencontrées avec la Trésorerie de Cognac. Le Président propose qu'un rdv soit pris directement avec le Directeur Départemental pour faire état de la situation

Monsieur Eric COUVIDAT interpelle le Président en indiquant que des gouttières persistent au multiple de Genac. Une intervention des services sera effectuée.

Un point est effectué sur la gestion de la collecte des cartons auprès des entreprises. Le Président précise qu'il n'est plus possible pour des raisons techniques de collecter les cartons par les camions bennes qui les apportent à Atrion. Ils doivent être apportés en déchetterie. Il demande un temps d'adaptation et de trouver des solutions locales pour solutionner ces quelques désagréments.

La programmation des animations organisées à la médiathèque est présentée aux élus.

Le Président lève la séance à 19h45